

## Être acteur des politiques de l'habitat

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

### Public visé

L'ensemble des élu.e.s

### Points forts

Cette formation permet d'approfondir les cadres juridiques et économiques de l'habitat afin de renforcer la capacité des élus à intervenir, se positionner et orienter les choix stratégiques locaux.

### Pré-requis

Pas de prérequis

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Intervenir dans le jeu des acteurs des politiques publiques de l'habitat.
- Analyser et suivre les mutations en cours et les enjeux qu'elles sous-tendent

### Description / Contenu

Notions :

- Définitions et encadrements des politiques publiques.
- Droit au logement, opposabilité, mixité sociale, parcours résidentiels ...
- Objectifs nationaux vs objectifs locaux.

Historique législatif :

- Logiques successives et grandes lois des cinquante dernières années.
- Les ambitions en matière de politiques publiques des acteurs.
- Les effets des dernières lois portant sur l'habitat et les projets de loi en cours.

Les modèles économiques du logement :

- Situation et évolutions des aides à l'investissement et au fonctionnement (aides à la pierre, aides fiscales).
- Situation et évolutions des aides à la personne (APL, ALF, ALS, FSL, LocaPass ...).
- Evolutions des statuts sociaux des différentes catégories de logement.

Champs d'intervention des politiques publiques de l'habitat :

- Agir sur différents secteurs (locatif ou accession, social ou dit « libre », urbains ou rural ...).
- Faciliter les mixités (sociale, spatiale, fonctionnelle, ...) et répondre aux besoins.
- Lutter contre l'habitat insalubre ou indécent.
- Rénover le bâti et s'adapter aux changements climatiques ...

### Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux  
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>  
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

## Modalités pédagogiques

La journée est découpée en temps alternant différents modes d'animation au service d'objectifs pédagogiques : exposés illustrés d'exemples, échanges dynamiques, travaux en groupes, Quiz ...

## Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

## Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

## Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : [a.berger@aric.asso.fr](mailto:a.berger@aric.asso.fr) 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

## Profil du formateur

Président de Cefals, cabinet de conseil, d'études et de formation à destination des acteurs des politiques de l'habitat et du social, **Éric Arnault** intervient auprès de ces acteurs, parmi lesquels les élus territoriaux mais aussi les bailleurs sociaux, leurs personnels ou encore les organisations de locataires, depuis une trentaine d'années. Au travers de ses missions, il appuie ces acteurs et leurs interactions au service de politiques publiques de l'habitat.